**Rapport de commission de gestion chargée d'examiner la gestion 2012**
**Préavis municipal no 6/13**

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Fondé sur les articles 97 à 108 du Règlement communal et conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion (ci-après Cogest) a effectué un contrôle de la gestion de l'exercice 2012. La commission des finances (ci-après Cofin) a également effectué ses propres travaux de contrôle, selon les dispositions de l'article 4 du règlement de la commission des finances, annexe 1 au règlement du Conseil communal d'Aubonne.

Le rapport de la Cofin est annexé au présent rapport.

La Cogest, nommée en séance par le Conseil communal du 4 septembre 2012, était composée de Mesdames et Messieurs Nils Piguet, président, Nicolas Rosat, Thierry Bertinotti, Vladimir Mange, Véronique Bezençon, Marie-Christine Saxer Studer, Marcel Schwab et des suppléants Sandra Linder et Thomas Buchanan qui ont pris part aux délibérations et travaux.

La commission a tenu trois séances plénières. Les sous-commissions ont eu plusieurs réunions avec les Municipaux. La Cogest a tenu une réunion conjointe avec la Cofin et une séance avec la Cofin, la Municipalité, la secrétaire municipale et le boursier communal. Merci à tous pour leur disponibilité et les réponses apportées aux nombreuses questions et demandes.

La traditionnelle visite des domaines a concerné :

- la déchetterie de Chetry avec une explication sur le tri des déchets et la cadence de remplissage des différentes bennes ;
- la salle de gym de Pré-Baulan et les conteneurs qui vont être enlevés cet été ;
- les installations techniques de la piscine ;
- les modules scolaires du Petit-Chêne avec une présentation du TBI (tableau blanc interactif) ;
- l'Esplanade dans son ensemble ;
- une présentation des vignes d'Aubonne avec un apéritif préparé par Daniel Favre.

Nous remercions les différents intervenants qui ont fait le point sur la situation actuelle de ces différents lieux. Cette visite s'est terminée par un chaleureux repas servi à l'Esplanade.

## 2. Commentaires sur la gestion

Les différents points mentionnés ci-après reprennent l'ordre du préavis.

### 2.1. Personnel communal et RH

Le règlement du personnel mis à jour en 2009, est actuellement en discussion auprès de la Municipalité et des chefs de service. Un mandat a été donné à la société Move Up à Gland pour réévaluer le cahier des charges du personnel et pour développer des outils d'évaluation.

La plupart des mutations au sein du personnel se sont faites à la demande des intéressés. Toutefois, le travail de trois collaborateurs ne donnait pas satisfaction. Dans deux cas, des solutions ont été trouvées pour faciliter leur départ sans compensation financière. Pour la dernière personne, le cas est pendant au tribunal des Prud'hommes.

Concernant la nomination de M. Sylvain Rochat, la commission a été surprise que son poste n'ait pas été mis au concours selon la procédure en vigueur. La Municipalité a d'abord procédé à une nomination ad interim. Ce fidèle employé donnant satisfaction, il a été décidé de le confirmer au poste de chef de service.

Le cahier des charges de M. Hubert de Mestral est le suivant : 50% pour l'informatique, 30% pour soutenir la Municipalité et 20% auprès des SI. À l'avenir, il pourrait également reprendre le domaine des RH. S'agissant d'un nouveau poste, celui-ci n'a pas été mis au concours et, après trois mois d'essai, son contrat a été entériné. M. de Mestral a le titre de chef de projet sans responsabilité hiérarchique.

La commission s'est penchée sur l'absentéisme et sa comparaison avec les années précédentes. Cette statistique n'est pas centralisée, mais gérée par les chefs de service. Selon les informations du boursier, le nombre de jours d'absence est de 785.5, dont 166 à charge de la Commune. La moyenne par EPT est de 22 jours d'absence par année. La Municipalité explique que ce nombre, jugé considérable par la commission, est influencé par quelques cas particuliers. À ce stade, cette dernière ne juge pas nécessaire de mettre en place un système centralisé.

### 2.2. Services extérieurs

La motivation retrouvée dans le service permet le développement d'idées telles que : les futures réalisations du Chêne, de sa place de jeux et son point d'eau ainsi qu'un troc à la déchetterie. Un objectif commun à tous ces projets est de favoriser, par des lieux de rencontre, la cohésion sociale.

Les prestations de ce service communal sont nombreuses, tant à Aubonne que dans les villages avoisinants. Les manifestations et tâches auxquelles la voirie est appelée à collaborer sont en effet de plus en plus nombreuses. Sans compter qu'avec la fusion de Pizy, il y a davantage de territoire à couvrir (entretien des routes).

En conséquence, quelques précautions sont prises : toutes les tâches sont listées et analysées. Avec cet outil de gestion, la Municipalité a les moyens de prendre des décisions, telles que: augmenter le personnel ou limiter les prestations.

### 2.3. Police des constructions

Une grande part de ce travail consiste en le contrôle des mises à l'enquête de toute construction ou transformation de bâtiment, ainsi que le suivi des chantiers. Ces transformations peuvent concerner une réfection totale d'un bâtiment ou d'une façade, mais également la pose d'antennes paraboliques.

La Cogest note l'implication en temps de ce travail, souvent malheureusement due au non-respect des règlements en vigueur.

Par conséquent, la Cogest conseille à la Municipalité d'informer systématiquement les nouveaux propriétaires, dès qu'ils sont connus, des règlements concernant les autorisations à demander pour tous travaux effectués sur leur propriété.

Peu de panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques, existent dans la commune. La mise en place et le processus de mise à l'enquête ont été largement simplifiés ces dernières années. Pour la commune, toute installation hors du Vieil Aubonne (contours officiels disponibles à la commune) peut se faire sur approbation municipale, pour autant que la surface finale ne dépasse pas $32m^2$. Dans la vieille ville, la consultation de la commission d'urbanisme est nécessaire. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de la commune.

### 2.4. Urbanisme

La gestion du Plan Général d'Affectation (PGA) est l'élément majeur permettant à Aubonne de se développer et d'étendre la surface habitable de la commune. L'élaboration de ce plan a été initiée en 2004 déjà, subissant à plusieurs reprises des changements de directives par le Canton et son plan directeur (PDC). Depuis le début de la nouvelle législature, le suivi de ce dossier a évolué et la Municipalité a décidé d'adopter une attitude proactive. Des rencontres mensuelles avec le bureau GEA ont été agendées et une nouvelle personne de contact a été désignée par ce bureau. M. Crottaz estime ce changement de cap bénéfique car il a permis de mettre à l'enquête le PGA et de récolter les commentaires de la population.

Un des buts visé par le PGA est la mise en place de quartiers comprenant des logements à loyers modérés permettant aux jeunes et aux retraités de pouvoir se loger dans la commune. Il est précisé que le PGA dessine à grands traits les aspects futurs d'Aubonne, et que des plans de quartiers seront nécessaires pour finaliser les projets par zone.

Le coût sur l'étude et l'élaboration du PGA se monte actuellement à CHF 116'999.55 (CHF 16'566.10 pour 2007, CHF 17'522.30 pour 2008, CHF 7'354.85 pour 2009, CHF 25'920 pour 2011 et CHF 49'636.30 pour 2012).

## 2.5. Bâtiments

Afin de réduire les imprévus liés à l'entretien des bâtiments communaux, M. Crottaz, avec l'aide du service technique, est en train de procéder à l'évaluation de tous les équipements des bâtiments. Une documentation précise des installations techniques, avec des fiches signalétiques pour chaque appareil, ainsi qu'un inventaire complet de toutes les interventions par site, est en phase de constitution. Ces fiches permettront une gestion plus efficace de l'entretien du parc immobilier.

Concernant l'entretien quotidien et les services de nettoyage de tous ces bâtiments, une bonne dynamique existe entre les concierges. Les informations concernant les tâches à effectuer circulent correctement. Désormais on utilise des produits d'entretien respectant l'environnement.

Concernant la piscine, le nouveau système de filtration d'eau donne satisfaction au tenancier actuel. A titre informatif, le coût énergétique journalier pour chauffer la piscine est d'environ CHF 43.- quand la température externe est de 10 degrés. Lors de sa visite, la Cogest a été informée d'un problème de perte d'eau du bassin moyen, qui fera l'objet d'investigations et de réparations après la fermeture de la saison.

Au cours de la visite des salles de gym de Pré-Baulan, la commission a été informée du problème des vitrages, dont une couche interne se décolle. Ceux-ci ont déjà été changés sous garantie, peu après la pose initiale. Ce système semble délicat et peu fiable. Plusieurs fissures sans gravité sont apparentes dans les murs. Les douches devront probablement être refaites prochainement car les revêtements se décollent.

Le dossier de l'Esplanade reste « suspendu ». Comme indiqué dans le rapport de gestion, « ce bâtiment connaît un entretien minimal en attendant la concrétisation d'un nouveau lieu de culture ». Cependant, lors de sa visite, la Cogest a constaté le triste état des lieux : des odeurs nauséabondes dans les loges, une scène dégradée et autres. Elle relève qu'il faudra attendre plusieurs années avant que ce nouveau lieu existe et, dans l'intervalle, la salle de l'Esplanade doit pouvoir fonctionner en toute sécurité. Elle est en effet régulièrement occupée par différents groupes (réunions, gym et théâtre) ou louée pour des fêtes. Ainsi, la Cogest juge nécessaire de ne pas laisser de côté ce bâtiment et demande d'assurer, confort et sécurité aux différents utilisateurs, d'autant que le contrat de bail qui lie la restauratrice à la Commune court encore sur huit ans.

Ceci fait l'objet du vœu No 1.

## 2.6. Ecoles

L'ASSAGIE - association scolaire intercommunale Aubonne-Gimel-Etoy - a été créée suite à l'acceptation du préavis 07/2010. La mise en place a demandé beaucoup de travail, mais le bilan est positif: les communes ont pris conscience de l'enjeu, de la nécessité d'appliquer les mêmes règles à tous les membres, notamment les loyers des classes. Ainsi les autorités d'une commune ne peuvent pas construire un collège luxueux en pensant qu'il sera rentabilisé par l'ASSAGIE. De même la reprise du mobilier par l'ASSAGIE découle d'une volonté de rationnaliser et optimiser les moyens à disposition.

Les transports ont fait l'objet d'une étude approfondie afin de trouver la meilleure solution financière pour le déplacement de nos élèves, soit l'utilisation le plus souvent possible des bus de ligne, plutôt que des bus scolaires. Ceci a entraîné l'adaptation des horaires scolaires aux horaires des transports publics en décembre 2012.

Aubonne est confirmée par le canton dans son rôle de centre pour le secondaire. Dans cette perspective, la construction à moyen terme de nouveaux locaux scolaires est indispensable. L'acquisition des modules du Petit-Chêne permet à court terme de répondre à cette demande. Lors de sa visite, la Cogest a constaté que les classes sont simples et fonctionnelles, de taille adéquate pour 20 élèves au maximum. Les nouvelles technologies sont intégrées dans certaines classes (TBI – tableau blanc interactif), à la satisfaction du directeur et du corps enseignant.

Concernant les devoirs surveillés, la problématique de l'utilisation de cette offre comme système de garde concerne la tranche des primaires (1-4P). Pour y pallier, un aménagement de solutions différenciées est envisagé pour la rentrée 2013.

**2.7. Facture sociale**

La facture sociale est un des facteurs causal du déficit de cet exercice, comme indiqué par la Municipalité.

La facture sociale globale pour la collectivité vaudoise a doublé entre 2001 et 2010, un des facteurs techniques étant le report des charges des assurances sociales sur l'aide sociale (modifications légales adoptées en votation populaire - modification loi sur le chômage, PC familles, par exemple). Les spécialistes prévoient une augmentation de 60% entre 2013 et 2020 soit environ le quadruple entre 2001 et 2020.

Selon la loi, les coûts de la facture sociale sont répartis entre le canton et les communes à raison de 50% pour chaque partie. La Cogest constate cependant que la Municipalité n'a aucune responsabilité de gestion en la matière.

Le boursier affirme qu'il est difficile de faire des prévisions, car le programme de simulation, remis lors de la consultation sur la mise en place du nouveau système en 2010, n'a pas été maintenu par l'Etat et il est donc inutilisable.

De plus, les décomptes annuels de la péréquation et de la facture sociale parviennent à la commune en septembre, soit à la fin ou après la procédure d'établissement des budgets, ce qui ne permet pas de les intégrer dans le budget suivant.

Comme la Municipalité, la Cogest constate que la marge de manœuvre de la commune est réduite. Le problème ne peut se traiter qu'au niveau des associations de communes et du canton.

### 2.8. Subvention et ventilation des charges

Certains comptes immobiliers présentent des déficits, par exemple les salles de sport, le bâtiment du cinéma, la piscine. Ces déficits représentent des subventions à la culture et au sport (location à prix bas des salles de sport par exemple). Le boursier a fait une estimation de CHF 130'000.- pour la culture et CHF 120'000.- pour le sport, environ CHF 190'000.- pour la piscine et CHF 55'000 pour les associations et autres groupements. La Cogest confirme que des montants exacts sont très difficiles à estimer.

Par souci de transparence, la Cogest souhaite que ces estimations soient désormais publiées en annexe du rapport de gestion.

Ceci fait l'objet du vœu No 2.

### 2.9. Sécurité publique

La situation sécuritaire sur la commune d'Aubonne n'a pas subi de péjoration. A signaler que la zone Littoral Parc représente un taux élevé d'incivilités, de vols dans les magasins et dans les voitures, qui faussent l'image plutôt tranquille du bourg et de ses environs.

Pour pallier au manque de prestations suite à l'introduction de la police coordonnée, la Municipalité a engagé en 2013 deux agents de prévention et de sécurité (APS) dont l'un est en formation jusqu'à la fin de l'année. Leur rôle est limité par rapport à celui des anciens policiers. Leur niveau salarial est également inférieur. En particulier ils ne peuvent qu'exceptionnellement être de service ou de piquet la nuit et le week-end.

Aubonne est partie prenante du concept de « Surveillance mutuelle ». La Municipalité va encourager et faire connaître ce système.

### 2.10. Informatique

Des améliorations substantielles ont été apportées au réseau et au système informatique de la commune, notamment par l'installation de 2 serveurs en miroir. La Municipalité continue à apporter des améliorations.

Afin de valider ces améliorations, la Cogest souhaite qu'un audit, effectué par une société tierce, soit prévu.

Ceci fait l'objet du vœu No 3.

Concernant les outils à disposition du Conseil communal, les améliorations dans l'infrastructure de l'Aula du Château (notamment un système de projection vidéo) n'ont pas encore été effectuées. D'autres moyens de communication (mail, forum, etc.) avaient été évoqués dans le passé. La Municipalité est disposée à aller de l'avant si des demandes concrètes et réalistes sont formulées par un groupe de travail du Conseil communal.

## 2.11. Stationnement

Le Municipal en charge informe que le préavis 08/12 (règlement en matière de stationnement privilégié sur la voie publique) sera mis en vigueur petit à petit, en même temps que la zone 30 km à l'heure. Les macarons seront attribués progressivement, afin d'éviter une situation chaotique, sachant qu'il sera impossible de les retirer si l'on en a trop distribué.

La commission constate que, pour les transformations en vieille ville, les taxes de surface compensatoire de CHF 2'000.- par place, pour le manque de places de stationnement, n'ont pas été perçues. La Municipalité explique attendre l'entrée en vigueur du nouveau PGA pour facturer selon le nouveau système (CHF 20'000.- par place). La Cogest ne comprend pas le choix de la Municipalité de considérer cette disposition comme lettre morte et souligne que cette décision porte préjudice au financement de futures infrastructures de stationnement.

Ceci fait l'objet du vœu No 4.

Le parcage est insuffisant en ville. Une solution consiste à réduire le nombre de véhicules en incitant une réflexion de la population face à l'utilisation de son/ses véhicules. Pour ce faire, la Cogest souhaite que la Municipalité adhère à Mobility.

Ceci fait l'objet du vœu No 5.

## 2.12. Vignes

Nos vignes se portent bien et nous rapportent un peu d'argent. La Municipalité est satisfaite des conventions faites avec les vignerons et de la bonne entente qui règne. Néanmoins, la commission relève les risques encourus en cas de litige entre les parties.

## 2.13. Politique jeunesse

Nos jeunes sont encadrés par des animateurs compétents qui peuvent se remplacer et intervenir dans trois communes (Gimel, Aubonne, Etoy). Ainsi, il est possible de mener une politique de prévention et de mettre en place tous les éléments qui permettront la sécurité en ville. La politique de prévention menée par la Municipalité commence à porter ses fruits. La venue de M. Magnin, éducateur de proximité, va dans le sens de cette démarche.

Par ailleurs, nous avons la chance de pouvoir accueillir des manifestations telles que «Melting Pot Festival» qui répondent aux besoins de nos jeunes. Dans ce cadre, la Cogest salue le soutien apporté par la Municipalité.

## 2.14. Ecologie et développement durable

La Municipalité souhaite promouvoir l'utilisation de la biomasse avec des plaquettes de bois (objectifs de législature 2011-2016), même si cela ne sera pas possible dans le projet du nouveau bâtiment scolaire du Chêne.

A la question de limiter éventuellement l'éclairage public, la Municipalité est ouverte à la réflexion.

Elle ne désire pas entreprendre une démarche de développement durable telle qu'Agenda 21, que la plupart des grandes communes du canton ont entamée. On peut également signaler que les démarches d'optimisation figurent indirectement dans les objectifs de législature.

Les chiffres fournis par le service technique montrent que la commune dépense environ un demi-million de francs pour ses besoins en énergie pour ses propres locaux. Ce montant exclut la part payée par les locataires et utilisateurs tiers (ASSAGIE et logements loués) et les frais de carburants pour les véhicules.

La Cogest rappelle que la commission municipale « énergie » est sous-utilisée. Cette dernière se tient à disposition pour aider à réfléchir aux problèmes et solutions, proposer des idées. Elle pourrait être consultée, par exemple, pour:

- l'installation de véhicules Mobility et Velo-Lib à Aubonne et dans les environs ;
- l'optimisation des stratégies de rénovation avant le dépôt des préavis ;
- la réduction du coût en énergie de la piscine (actuellement CHF 50'000.-) avec un niveau de confort équivalent, qui pourrait être atteint différemment ;
- l'optimisation de l'éclairage public (et des enseignes lumineuses), en vue d'une réduction de la consommation et d'une diminution de la pollution lumineuse nocturne.

### 2.15. Communication

La Cogest constate un déficit de communication de la Municipalité auprès du Conseil et de la population et une inadéquation entre le but recherché et les moyens utilisés, par exemple:

- lors de la mise à l'enquête du PGA, la présentation au stand de l'Expo aubonnoise était insuffisante pour l'ampleur du sujet;
- le changement de stratégie pour l'évacuation des déchets (des conteneurs à la taxe au sac) démontre qu'une bonne communication est essentielle tant au stade du projet qu'à celui de la réalisation ;
- la Cogest se fait le porte-parole du Conseil communal qui apprécierait grandement d'être informé par la Municipalité, en premier lieu, avant les opposants d'une mise à l'enquête (par exemple pour le Cœur du Chêne) ou la presse (la salle de spectacle).

Dans le cadre de ses relations avec le Conseil communal, la Municipalité est priée de mieux planifier les préavis, afin de permettre aux commissions ad hoc de remplir leur mandat dans de bonnes conditions et non dans l'urgence.

Une amélioration de la communication avec les habitants de la commune par la mise en place de moyens adéquats est essentielle, comme par exemple, un journal en complément de tous-ménages. La Cogest souhaite une utilisation du site internet de la commune, afin d'informer sur des projets d'actualité à tous les stades d'avancement (du projet à la réalisation).

Ceci fait l'objet du vœu No 6.

## 3. Vœux

La Cogest émet les vœux suivants :

**1)** la Municipalité procède à un entretien effectif minimum de la salle de l'Esplanade pour une utilisation sécurisée, tant qu'une autre option ne s'est pas concrétisée ;

**2)** les montants estimatifs des subventions indirectes pour les postes du sport, de la culture, des associations et de la piscine sont portés en annexe au rapport de gestion ;

**3)** un audit de sécurité informatique est effectué par une société tierce d'ici deux ou trois ans ;

**4)** l'article 138 du règlement communal (concernant la taxe de surface à payer pour une place de stationnement non-construite) est appliqué ;

**5)** la Municipalité active le projet Mobility de manière concrète ;

**6)** la communication de la Municipalité avec le Conseil communal et la population (journal, site, etc.) est améliorée.

## 4. Conclusions

Au terme de son mandat, la Cogest a pu mesurer l'ampleur de la tâche de notre Municipalité, constate l'ouverture de celle-ci et la bonne entente qui y règne. Notre exécutif peut s'appuyer sur des chefs de service compétents et un personnel communal dévoué, que nous profitons de remercier pour son engagement.

Compte tenu de ce qui précède, la commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) d'adopter :

a) les comptes 2012 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **CHF 27'184'662.50** aux recettes, **CHF 27'624'094.58** aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un **excédent de dépenses** de **CHF 439'432.08,**

b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **CHF 35'223'002.87,**

2) d'accepter la gestion par la Municipalité pour l'année 2012,

3) de donner décharge de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

Aubonne, le 13 juin 2013

Le rapporteur :

Nils Piguet